

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le collège dispose d'un centre de documentation. Tu y trouveras des romans (un millier environ), des ouvrages scientifiques (un peu plus de 5000) et des revues. Il contient également des Ipads.

TRAVAILLER à la bibliothèque

Tous les midis, sauf le mercredi, tu peux venir travailler à la bibliothèque. Il t'y sera possible de consulter librement tous les livres ou revues mis à ta disposition pour te documenter, ainsi que plusieurs titres de la presse quotidienne ou hebdomadaire de qualité. N'hésite pas à demander un renseignement au bibliothécaire ; il se fera un plaisir de te guider dans tes recherches. Avec son autorisation, tu pourras toujours photocopier les pages d'ouvrages qui t'intéressent.

Pour que tout cela fonctionne bien, tu dois respecter quelques règles :

- on travaille en silence,
- les cartables, les manteaux et les sacs restent à l'extérieur,
- il faut porter le plus grand soin aux livres que tu manipules : il est donc interdit, par exemple, d'annoter les livres consultés, de manger, de boire, etc...

EMPRUNTER un livre ou une revue

A certaines conditions, il est possible d'emprunter la plupart des livres ou revues du Centre de documentation. Chaque prêt fait l'objet d'un enregistrement auprès du bibliothécaire.

- les romans peuvent être empruntés tous les jours de la semaine pour une période de quinze jours maximum et moyennant une quote-part de 0,25 Euro,
- les autres livres et les revues peuvent être empruntés tous les jours de la semaine pour une période de huit jours maximum et moyennant une quote-part de 0,15 Euro,
- enfin, certains ouvrages ne peuvent jamais être empruntés : c'est le cas des ouvrages de consultation tels que les dictionnaires ou encyclopédies, ou certains ouvrages trop précieux... Le(la) responsable sur place te renseignera à ce propos.

Lorsque tu empruntes un livre, il va de soi que tu t'engages à le restituer à la bibliothèque dans les délais prévus. Tout retard est sanctionné (0,50 €/semaine). Un livre détérioré ou perdu en cours de prêt sera remboursé par l'emprunteur.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU CENTRE DE DOCUMENTATION
Lundi - mardi - jeudi - vendredi durant le temps de midi

Mme Wielemans – M. Janssens
Responsables du Centre de documentation